

Traité de Versailles, 28 juin 1919

De Le Wiki de la Grande Guerre

Aller à : navigation, rechercher

Henri Simon, maire de Versailles, déclare le 26 juin 1919 que « le grand jour de Versailles est arrivé »^[1]. Il annonce à la population versaillaise que le traité de paix mettant fin à la Première Guerre Mondiale sera signé le 28 juin dans la Galerie des Glaces du Château de Versailles, soit cinq ans jour pour jour après l'assassinat de l'archiduc François Ferdinand à Sarajevo. La localisation de ce traité de paix avec l'Allemagne est évidemment d'autant plus symbolique que c'est en ce lieu que le roi de Prusse Guillaume 1er s'est fait proclamer empereur d'Allemagne le 18 janvier 1871, après la chute du Second Empire.



Sommaire

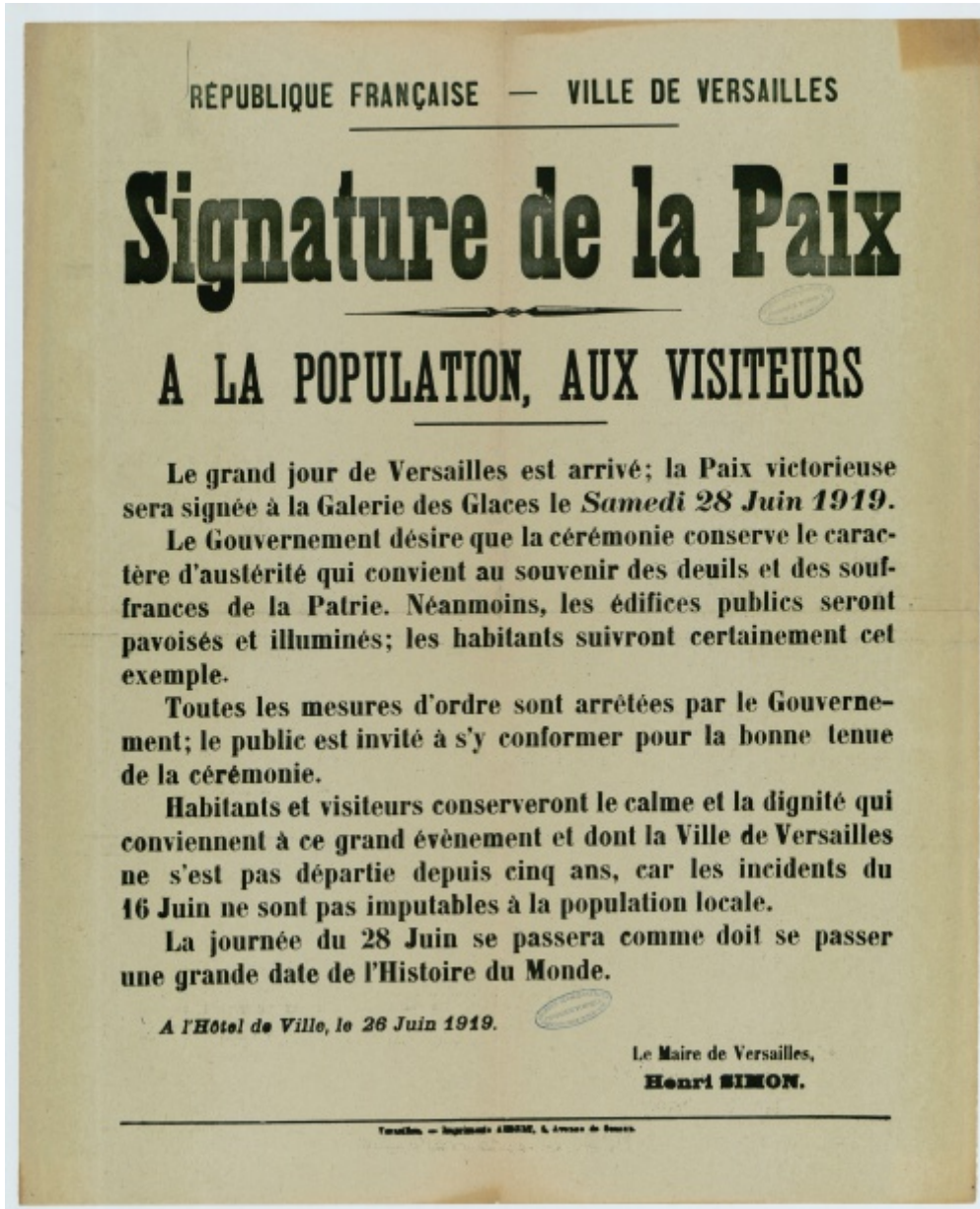
- 1 Les négociations du traité
- 2 La signature
- 3 Les fêtes de la Victoire
- 4 Clauses du traité
 - 4.1 Société des Nations
 - 4.2 Redéfinition des frontières
 - 4.3 Démilitarisation de l'Allemagne
 - 4.4 Autres clauses
- 5 L'après traité
- 6 Sources
 - 6.1 Bibliographie
 - 6.2 Notes et références
 - 6.3 Autres sources
 - 6.4 Voir aussi
 - 6.5 Iconographie

Les négociations du traité

Pierre de Nolhac (conservateur du musée national de Versailles et de Trianon de 1892 à 1920) explique dans son ouvrage posthume *La Résurrection de Versailles* (Plon, 1937) : "L'année 1919 est pour le [XXème] siècle la grande année de l'Histoire à Versailles, c'est celle des négociations et du traité. La ville s'est trouvée pendant six mois le centre du labeur international qui préparait la nouvelle Europe ; un grand nombre de commissions y ont eu leur siège et leurs archives, et les réunions plénières des nations participantes se sont tenues à l'hôtel nouvellement bâti, sur le chemin de Trianon, qui est devenu, à peine né, une maison historique".

Du 7 mai au 28 juin 1919, les négociations du traité s'achèvent à Versailles. Le jour de la

signature, entre 95 et 100 négociateurs ayant participé à la Grande Guerre se réunissent. Ils sont logés à l'hôtel des Réservoirs, qui fut autrefois la résidence de Mme de Pompadour^[2]. Ce choix est d'autant plus pratique que cet hôtel se situe non loin du Trianon Palace, cadre de la Conférence de Paix évoquée par le conservateur. Le 29 mai, la délégation allemande, qui a rédigé un contre-traité, le soumet aux puissances alliées^[2]. Il est rejeté et quelques jours avant la signature du traité de Versailles, l'Allemagne accepte les termes établis par les Alliés et se plie aux clauses rédigées par la majorité de ceux-ci.



Signature de la paix

La signature

Vingt-sept délégations sont représentées lors de la signature, soit trente-deux nations. Dans la galerie, une table est dressée, à laquelle Georges Clemenceau (France), Woodrow Wilson (Etats-Unis), Lloyd George (Royaume-Uni) et Vittorio Orlando (Italie) président le rassemblement. Ce premier traité de paix est signé alors que des conférences pour la paix ont lieu depuis le mois de janvier 1919, conférences durant lesquelles les nations victorieuses discutent des conditions de la reddition allemande. Après plusieurs mois de discussions, l'Allemagne finit par accepter à

Versailles les termes du traité alors considéré par certains comme un « *diktat* ». Pour Woodrow Wilson en effet, les termes de ce traité sont contraires aux quatorze points qu'il a définis quelque temps plus tôt ; le Sénat américain ne le ratifiera d'ailleurs jamais. Georges Clemenceau déclarera plus tard, le 4 novembre 1919 à Strasbourg, que les « *plus difficiles problèmes de la vie internationale, toujours ajournés faute d'un choix possible entre des appétits permanents d'aveugle domination, ont été abordés dans un esprit de justice et de conciliation supérieures, dont aucun temps n'avait pu même imaginer l'aventure* »^[3]. Clemenceau aborde dans son discours les détracteurs et les critiques auxquels la signature du traité a fait face, le Sénat américain en tête de liste.

Pierre de Nolhac raconte : "Une heure après [la signature], le parc étant ouvert à la foule, Clémenceau condescendit à s'y montrer et bien qu'indifférent d'ordinaire aux acclamations, manifesta, dit-on, quelque émotion de celles qui l'entourèrent ce jour-là. Son oeuvre était-elle aussi accomplie qu'il le croyait ? J'avais à la même heure une impression d'historien que d'autres, en petit nombre, partageaient et que justifia l'évènement. A la simplification obtenue en négociant avec le Reich uni, n'aurait-on pas dû préférer de traiter avec les Etats allemands engagés dans la guerre autour de la Prusse, et la solennité nouvelle qui consacrait notre victoire ne consacrait-elle pas du même coup l'unité définitive de l'Allemagne, telle que le génie de Bismarck l'avait obtenue dans cette même Galerie des Glaces ?"

Les fêtes de la Victoire

A Versailles, le traité de paix prend une envergure importante. De nombreuses fêtes de la Victoire sont organisées afin de faire participer la population versaillaise et yvelinoise à l'évènement.

La presse locale s'évertue à couvrir les célébrations, dont par exemple l'*Echo de Versailles et de Seine et Oise* lors de son édition du 27 juin 1919^[4].

Clauses du traité

Société des Nations

La première clause du traité met en place la création de la Société des Nations. Le président américain, Woodrow Wilson pose les premières pierres de la Société des Nations (S.D.N.) dont les objectifs principaux seront de faire respecter le droit international, de dissoudre la « *diplomatie secrète* »^[5] et d'introduire la notion d'arbitrage dans la résolution des conflits. L'organisation internationale, malgré de nombreuses réussites dans les années 1920, ne réussira pas à éviter la Seconde Guerre Mondiale qui débute en septembre 1939. La Société des Nations est donc dissoute avant d'être remplacée en 1945 par l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.), investie d'un plus fort pouvoir interventionniste et militaire.

Redéfinition des frontières

La deuxième clause du traité de Versailles a pour but de redéfinir les frontières de l'Empire allemand. Ainsi, environ 68.000 km² de territoire sont redistribués aux puissances voisines de l'Allemagne. L'Alsace-Lorraine annexée en 1870 est restituée à la France^[6] tandis qu'une partie

de la Prusse orientale est redonnée aux autorités polonaises. D'autres territoires contestés, en Belgique par exemple, sont reconnus comme étant souverains par l'Allemagne.

Démilitarisation de l'Allemagne

Le traité exige une réduction des effectifs militaires allemands : l'Allemagne est désormais dotée de 100.000 unités d'infanterie alors qu'elle en comptait 400.000 au début de l'année 1919. De même, seuls 4.000 officiers sont autorisés à diriger ces troupes, dans une optique de maintien de l'ordre du pays. Les munitions de l'armée allemande se voient également réduites au minimum avec interdiction formelle de constituer des dépôts ou des stocks de munitions non déclarés aux puissances alliées.

Autres clauses

Le traité garantit l'ouverture des aéroports civils et militaires ainsi que des voies navigables et chemins de fer aux puissances victorieuses. Il est stipulé en outre que tout le territoire allemand doit être ouvert à la circulation des personnes et des véhicules d'une des nations alliées signataires du traité.

L'Allemagne est reconnue responsable des destructions engendrées durant les quatre années de conflit et doit donc porter la responsabilité financière des dégâts. Plusieurs centaines de milliers de marks or sont donc à payer et à répartir entre les différentes nations victorieuses.

L'après traité

Le traité est finalement ratifié par l'Allemagne le 20 janvier 1920, date à laquelle elle accepte les termes de sa reddition sous la pression des puissances alliées, et assume l'entière responsabilité de la guerre.

Des traités annexes sont signés ultérieurement, notamment entre l'Autriche et les pays alliés au château de Saint-Germain-en-Laye le 10 septembre 1920 ou bien encore entre la Hongrie et les Alliés à Trianon le 4 juin 1920.



Galerie des glaces

Sources

Bibliographie

Jean-Jacques AILLAGON, *Versailles en 50 dates*, Albin Michel, 2011.

Claire SALVY, *Pierre de Nolhac 1859-1936*, Les Editions du Roure, Polignac, 2009.

Notes et références

1. Affiche annonçant la signature du traité de paix à Versailles, 1919, Archives départementales des Yvelines, 103J2
2. Jean-Jacques AILLAGON, *Versailles en 50 dates*, Albin Michel, 2011
3. Discours de Georges Clemenceau à Strasbourg, 4 novembre 1919, <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k204507p/f8.image>
4. Base Kyosque en ligne, Archives départementales des Yvelines, http://www.archives.yvelines.fr/decouvrir/archives_en_ligne/kyosque/index.php
5. Premier des quatorze points de Woodrow Wilson énoncés lors d'un discours devant le Congrès américain le 18 janvier 1918. Ces points ont inspiré la création de la SDN.
6. Huitième des quatorze points.

Modèle:Références

Autres sources

- - Archives départementales des Yvelines, presse locale : Echo de Versailles et de Seine-et-Oise du 27 juin 1919, base Kyosque
http://www.archives.yvelines.fr/decouvrir/archives_en_ligne/kyosque/index.php
- -
<http://www.chateauversailles.fr/l-histoire/grandes-dates/chronologie/1919-le-traite-de-versailles> Histoire du château de Versailles
- - Article encyclopédique du Larousse, dossier consacré à la Première guerre mondiale.
http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/trait%C3%A9_de_Versailles/148669
- - <http://mjp.univ-perp.fr/traites/1919versailles10.htm>, digithèque de l'Université de Pau.
- - Discours du 4 novembre 1919 à Strasbourg de G. Clémenceau
<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k204507p/f10.image>

Voir aussi

- Versailles
- Hôtel Trianon
- Traité de Trianon
- Traité de Saint-Germain-en-Laye
- Conférence de Paix
- 28 juin 1919
- Hôtel des Réservoirs

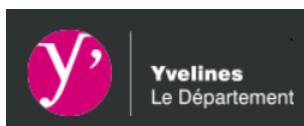
Iconographie

103J2 + 3F1250/1/405-406-408-411-494 (voir cartes postales)

Téléchargez cet article au format PDF

Récupérée de

« http://wiki1418.yvelines.fr/index.php?title=Traité_de_Versailles,_28_juin_1919&oldid=1203 »



- Mentions Légales
- Données personnelles